

Règlement 2024

Règlement du Randuro des Veilleurs de Vie

organisé par Tribal Sport Gémenos
Le dimanche 14 avril 2024

1. Les participants ne seront pas classés.
2. Un parcours Noir de 50 km pour 2000 mètres de dénivelé.
3. Un parcours Rouge 30 km pour 1200 mètres de dénivelé.
4. Un parcours Familial 10 km pour 400 mètres de dénivelé.
5. Une journée dans le massif de la Sainte Baume et du Cruvelier.
6. Il y aura une Plaque à fixer impérativement sur le cintre du vélo.
7. Les parcours sont ouverts aux VTT et VTTAE.
8. Sont autorisés à participer au Randuro:
 - les licenciés adultes de la FFVélo.
 - les non licenciés possédant un certificat médical ou à défaut attestant sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours après conseil auprès de son médecin traitant.
 - les mineurs de 14 à 18 ans avec autorisation parentale et attestation sur l'honneur de condition physique suffisante pour effectuer le parcours noir et rouge, accompagné d'un adulte toute la durée du tracé.
 - les mineurs à partir de 10 ans avec autorisation parentale et attestation sur l'honneur de condition physique suffisante pour effectuer le parcours famille, accompagné obligatoirement d'un adulte toute la durée du tracé.
9. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'évènement avec l'accord de la préfecture pour des causes indépendantes de sa volonté et qu'elle jugera pouvant nuire à la sécurité de ses participants.
10. Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant la pratique du VTT, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
11. Pour pouvoir prendre le départ, les participants doivent se conformer à l'équipement obligatoire: gants longs, casque. Équipement conseillé: protection dorsale ou sac à dos, genouillères, coudières et embouts de cintre. Etre au minimum âgé au de 14 ans (l'année de naissance faisant foi), 10 ans pour parcours famille accompagné d'un adulte durant tout le tracé.
12. Un contrôle aura lieu au départ.

13. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours.
14. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux participants du fait de leur participation à l'épreuve.
15. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé.
16. Pour les mineurs, autorisation écrite des parents autorisant le départ de la course et validant son état de santé permettant celui ci.
17. En validant votre inscription, vous confirmez que votre état de santé vous permet de faire le parcours désiré, quel qu'il soit.
18. Les droits d'inscription sont fixés à 25 euros par personnes. Ils comprennent les ravitaillements, 1 repas, 1 boisson avec son ecocup, 1 tee shirt pour les 300 premiers inscrits, les secours, la sécurisation des pistes.
19. Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.
20. Les secours seront assurés par une équipe médicale et des infirmier(e)s.
21. Compte tenu du fait que le parcours se déroule en partie dans le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, il est strictement interdit de jeter des débris dans la nature (des poubelles sont prévues à cet effet aux ravitaillements). Nous comptons sur votre citoyenneté pour respecter la nature.
22. En cas de rencontre avec d'autres usagers, merci de respecter la tranquillité et la sécurité de chacun. Les parcours seront balisés et sécurisés, mais pas totalement fermés comme peuvent l'être des spéciales chronométrées.
23. La participation à la Randuro des Veilleurs de Vie implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve.
24. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.
25. L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscriptions.
26. Le retrait des plaques se fera au Parc Albertas de Gémenos le Dimanche à partir de 7h00.
27. L'organisation se réserve le droit de modification du présent règlement.

Infos et inscriptions sur <https://www.tribalsport-nature.fr/>

Bon ride à tous !